

# ÉLECTION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ORANGE ACTIONS | DU 19 AU 21 NOVEMBRE 2024



## DONNEZ DE LA VOIX À VOS ACTIONS !



(1) La négociation a permis d'obtenir 30% d'abattement pour tous et 100% d'abondement employeur pour les actifs ayant souscrit.



(2) En 2024, les personnels ont pu toucher jusqu'à 1 250 € d'abondement pour 950 € placés.

(3) Les actions sont bloquées pendant 5 ans, mais les salariés touchent les dividendes qu'ils peuvent percevoir en cash ou réinvestir en actions Orange. Lors de la sortie, les plus-values sont uniquement soumises aux prélèvements sociaux (actuellement 17.2%).



3



4



**Hélène Marcy**

Membre du Conseil de surveillance Orange Actions



**Sébastien Crozier**

Membre du Conseil d'administration d'Orange

**Nos revendications :**

- **Défendre en priorité les emplois**, leur présence équilibrée sur le territoire national, et le salaire fixe avec des augmentations préservant votre pouvoir d'achat (le salaire pèse beaucoup plus que le dividende dans votre rétribution).
- **Demander un dividende inférieur au bénéfice d'Orange**, pour que l'entreprise puisse investir dans des activités de croissance.
- **Développer l'actionariat salariés** via des ORP (Offres Réservées aux Personnels) ou des AGA (Attribution gratuite d'actions) pour que le personnel détienne au moins 10% du capital d'Orange, afin de peser davantage sur la stratégie du Groupe.

**Quelques actions clés :**

- **Obtention des droits de vote doubles pour les personnels actionnaires :** activation de la loi Florange dès sa promulgation.
- **Intervention auprès des parlementaires** pour des lois favorables à un actionariat salarié responsable : rétablissement des ORP obligatoires lors des cessions de capital par l'Etat, amélioration de la Loi Pacte...
- **Vous accompagner dans la gestion de votre épargne salariale :** réponse à vos questions, lettre trimestrielle dédiée, conférences avec des experts, alerte mail lors de chaque opération nécessitant une action de votre part, restitution de nos votes en AG des actionnaires d'Orange...

Abonnez-vous gratuitement sur : <http://bit.ly/abtCFE-CGC>



(4) En 2014, la CFE-CGC Orange a fait activer les droits de vote double (permis par la loi Florange) pour toutes les actions Orange détenues dans le PEG.

(5) Chaque année, la CFE-CGC Orange publie et explique ses votes en AG des actionnaires : vous savez exactement comment sont utilisés vos droits de vote.